

Direction Technique Nationale
Secrétariat – Morwena VEYSSIERE
Tel : 01 41 17 44 43 Fax : 01 41 17 44 97
E mail : mveyssiere@ffkarate.fr

Le Directeur Technique National

A

Mesdames et Messieurs
Les Président(e)s de ligue

Montrouge, le 9 novembre 2011

N/REF : instruction DTN – 11-12 n°

Objet : communication relative au Certificat de Qualification Professionnelle organisée par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous adresse une fiche relative au certificat de Qualification Professionnelle organisée par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Au contraire de la formation que vous mettez en œuvre dans les ligues, la fédération organise une formation réservée aux pratiquants **qui ne sont pas** titulaires du diplôme d'instructeur fédéral.

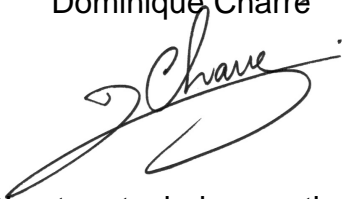
Je vous rappelle en effet que le Certificat de Qualification Professionnelle qui confère à l'enseignant le droit d'enseigner les arts martiaux contre rémunération est accessible par trois voies : la formation en unités capitalisables, l'examen sec ou la validation des acquis de l'expérience.

Dans le cadre des formations en unités capitalisables, les formations sont organisées dans les ligues pour les titulaires d'un diplôme d'instructeur fédéral, au plan national par la fédération pour les non titulaires d'un diplôme d'instructeur fédéral.

Dans ce contexte, je vous saurai gré d'informer les clubs de votre ligue de cette possibilité offerte par la fédération.

Je reste à votre entière disposition pour toute demande de renseignement complémentaire que vous voudriez connaître.

Dominique Charré



Directeur technique national